

Convention de l'atelier pendule

Entre les soussignés :

1. L'organisateur :

Beuzon Cédric
n° de SIRET : 8155275200026

2. Le stagiaire :

Nom / Prénom :

Adresse

Téléphone :

Adresse mail :

Comment avez-vous connu la formation Praticien énergétique et découverte de ses ressentis ?

Recherche google / bouche à oreille / Facebook / flyer

Je, soussigné(e), m'inscris à l'atelier pendule démarrant le :.....

Cursus :

ATELIER PENDULE :

Durée de 2h environ

Tarif : 30€

Le montant de l'atelier comprend : les séminaires, cours, la fourniture des supports pédagogiques.
Cette participation ne couvre pas les frais de transports, d'hébergement .

Article 1 : Objectif de l'atelier :

Découvrir , perfectionnement de connaissance et/ou apprentissage des différentes manières de travail avec un pendule.

Article 2 : Lieu et durée de l'atelier:

L'atelier se déroulera à Chauzon en Ardèche.

L'atelier se déroulera soit 10h à 12h environ ou 14h à 16h environ soit plus ou moins deux heures .

Seul le formateur peut donner le créneau haraire.

Les horaires peuvent varier en fonction du dynamisme des élèves

Article 3 : Personne acceptée :

L'atelier est accessible à toutes personnes majeures désirant découvrir, apprendre, ou se perfectionner à différentes techniques du travail avec le pendule.

Article 4 Délais de rétractation, paiement, non présentation :

- Délais de rétractation :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il doit en informer Mr Cédric Beuzon par courrier recommandé avec accusé de réception.

- Paiement :

Le montant de l'atelier comprend : les cours, la fourniture des supports pédagogiques. Cette participation ne couvre pas les frais de transports, d'hébergement et de repas.

Lors de l'inscription un chèque de 10€ d'arrhes vous sera demandé déductible de la somme finale.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, il devra informer d'abord par téléphone Mr Cédric Beuzon et ensuite par courrier. En cas d'annulation du stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, une somme forfaitaire de 10€ euros sera retenue.

- Non présentation :

Toute non-présentation à un cours (quel que soit le jour) constitue une absence sans possibilité de remboursement. Les absences dues à des cas de forces majeures (grève surprise des transports, maladie déclarée le jour même, accident, etc...) doivent être justifiées par écrit (pour les maladies un certificat médical vous sera demandé) dans les 5 jours qui suivent l'absence et feront l'objet d'une proposition quant à un éventuel report d'inscription.

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait du formateur, celui -ci vous proposera dans un premier temps d'autres dates, si aucun accord est trouvé Mr Beuzon Cedric s'engage à rembourser les sommes indûment perçues

Article 5 : droit à l'image :

L'élève accepte d'être filmé ou photographié dans le cadre des activités de la formation.

En acceptant, l'élève s'engage à ne faire aucune restriction de son droit d'image et de ne demander aucune contrepartie à Mr Beuzon Cédric.

L'élève donne l'autorisation à Mr Beuzon Cédric de présenter son image/vidéo pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par Mr Beuzon Cédric.

Cette image pourra être reproduite ou utilisée avec d'autres matériels, dont, et sans que cette énumération soit exhaustive : segments vidéo ou audio de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connus ou à venir.

La présente autorisation est donnée pour tous supports : et de manière générale pour tous modes de diffusion dont les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Etc.).

Pour tous refus du droit à l'image, le stagiaire doit en informer Mr Beuzon Cédric lors de la signature du présent contrat.

Article 6 : Obligation du stagiaire et du formateur :

- Obligation du stagiaire

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires de l'atelier, la ponctualité, présentation, tenue et attitude convenable, ainsi que tout aménagement ou modification du règlement s'appliquant aux particularités des lieux de formation.

Chaque participant est tenu d'éteindre son téléphone portable lors des cours.

Le formateur se réserve le droit d'exclure un stagiaire en cas de conduite qui pourrait nuire aux autres stagiaires ou au bon déroulement de la formation.

- Le formateur

Le formateur ne garantis pas les notions de résultats lors de ses stages. En aucun cas, il ne peut être tenu responsable de toutes difficultés émotionnelles, physiques ou relationnelles existant dans le vécu du stagiaire ou durant le stage. Le contenu des formations est placé sous la responsabilité exclusive de Mr Beuzon Cédric. Les formateurs se réservent le droit d'exclure un stagiaire en cours de stage (moyennant remboursement de la partie non effectuée) s'il semble que la teneur du stage peut mettre en péril la santé psychologique, physique ou émotionnelle du participant

- Les cours

Les cours appartenant à Mr Beuzon Cédric, leur reproduction est formellement interdite. La participation à cette formation ne donne pas le droit d'enseigner l'intégralité ou une partie de son contenu. Les formateurs se réservent le droit de modifier à tout moment l'ordre et le contenu du programme dans l'intérêt même des participants.

Les dates choisies pour les différents modules ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cours d'année.

Article 7 : Inscription :

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

La direction se réserve le droit de les refuser lorsque les effectifs sont complets.

La direction décline toute responsabilité en cas d'annulation de la formation due à un nombre insuffisant d'inscrits.

Dans ce cas, elle n'aura aucune obligation à verser une quelconque indemnité (ex : billet SNCF, réservation hôtel ou autre). Aucune inscription ne sera prise en considération si le dossier n'est pas complet (Fiche d'inscription, Chèque d'acompte et mention « lu, approuvé » et signé).

Article 8: Publicité et vente

Le stagiaire ne peut pas présenter sur les lieux de stage du matériel, produits ou services (vente, publicité). Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit.

Mr Beuzon Cédric se réserve le droit d'exclure le stagiaire pour cela.

Article 9 : Ethique :

La Direction, les formateurs et les stagiaires s'engagent à respecter les croyances de chacun. L'atelier se font en dehors de toute confession d'ordre politique, religieuse, philosophique ou sectaire.

Le stagiaire doit accepter les clauses suivantes :

-J'ai compris que je dispose d'un délai de 14 jours pour me rétracter après signature de la convention de formation professionnelle, par lettre recommandée avec avis de réception.

-J'ai bien noté les tarifs et modalités de règlement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

-J'atteste avoir lu et signer le règlement intérieur

Accord du droit à l'image Droit à l'image

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le stagiaire

« Lu et approuvé »

Mr Beuzon Cédric

formateur

Condition générale de vente et d'utilisation

Article 1. Objet:

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Cédric beuzon magnétiseur et de ses clients dans le cadre de la vente des prestations suivantes :

- Soins énergétiques
- Formation thérapeute énergétique et découverte de ses ressentis
- Atelier pendule
- Méditation guidée

Cédric beuzon magnétiseur fournit des prestations d'accompagnement au bien-être à destination des publics majeurs, et ne relève en aucun cas du domaine de la médecine. Aucun diagnostic médical ou relevant de la psychologie, ni aucun traitement ne peut être délivré. Le Client doit rester vigilant et rationnel quant à ses demandes et attentes.

Toute prestation accomplie par l'entreprise **Cédric Beuzon magnétiseur** et tout achat de produits impliquent l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2. Présentation des prestations:

Les caractéristiques des prestations proposées à la vente sont présentées dans les rubriques correspondantes à chacune d'entre elles dans le menu principal du site :

- Soins énergétiques
- Formation thérapeute énergétique et découverte de ses ressentis
- Atelier pendule
- Méditation guidée

Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité du propriétaire du site ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site Cédric Beuzon magnétiseur sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle ; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

Les photographie du site, correspondant aux formation et divers atelier, on fait l'objet d'une demande verbale ou signé auprès des participant .

Article 3. Prix des prestations

Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Sous le régime de la micro-entreprise, aucune TVA n'est applicable (art. 293 B du CGI).

L'entreprise **Cédric Beuzon magnétiseur** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les prestations commandées sont facturées au prix en vigueur lors de l'enregistrement de la commande.

Article 4. La commande et son exécution

Le Client devra lire et accepter les présentes conditions générales en indiquant "J'accepte les conditions générales de vente" dans CONTACT / VOTRE MESSAGE.

Les prestations sont non négociables
un acompte est demandé pour la formation et l'atelier pendule
L'inscription ne pourra être validé qu'une fois le paiement de l'acompte effectué.
En cas d'empêchement survenant au plus tard la veille du RDV, ce dernier pourra être reporté avec la validation de l'entreprise **Cédric beuzon magnétiseur** (nouvelle date à convenir ensemble).

En cas d'impondérable le jour même du RDV, le Client s'engage à contacter au plus tôt par téléphone sa praticienne afin qu'ils étudient ensemble une solution à convenir.

En cas de non présentation à une prestation, sans annulation ou report préalable d'un commun accord entre les parties, ladite prestation est alors intégralement due.

Toute dérogation à ces règles contractuelles (défaut d'annulation, report etc.) sera laissée libre à la seule appréciation de l'entreprise Cédric Beuzon magnétiseur.

Article 5. Modalités de paiement

Le règlement des prestations de soins énergétique s'effectue par chèque, espèces (ou paiement par PayPal pour les soins à distance), le règlement des ateliers et formation se feront par chèque ou espèce.

Le montant des prestations est non négociable.

Le Client doit s'assurer que son compte est suffisamment approvisionné pour honorer son règlement. Tout règlement non honoré, rejeté, ou mis en attente, entraîne l'annulation de la prestation.

Article 6. Délai de rétractation

Le Client a la possibilité de se rétracter de son achat dans un délai de 14 jours à compter de la date du règlement, dans la mesure où le RDV pour la prestation est prévu à plus de 14 jours. Si la prestation s'effectue dans un délai inférieur à 14 jours après le règlement, le Client s'engage à renoncer à son droit de rétractation. Auquel cas, se reporter à l'article 4 des présentes conditions générales.

L'entreprise **Cédric Beuzon magnétiseur** se réserve le droit de refuser ou d'annuler (et rembourser) toute prestation sans justification aucune.

Article 7. Propriété intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents fournis au Client constitue des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits

d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de l'entreprise Cédric Beuzon magnétiseur.

Article 8. Nature des obligations et confidentialité

Pour les formations, ateliers, méditation et de soins énergétiques, **Cédric Beuzon magnétiseur** s'engage à l'égard du Client :

- À tenir des séances en tout temps de manière professionnelle dans un cadre professionnel ;
- À conserver de manière confidentielle le nom et les renseignements personnels du Client ;
- À tenir comme confidentielles toutes informations ou questions émises par le Client durant et en dehors des séances, sauf en cas d'autorisation expresse du Client ;
- Avant tout début de séance, à divulguer au Client la nature de la séance, le but de la séance, la durée prévue de la séance et le coût de cette séance. En effet, aucune séance ne sera réalisée sans le consentement éclairé du Client ;
- À renvoyer le Client vers un autre professionnel si, au cours d'une séance, l'information divulguée par le Client le suggère.

Article 9 : Obligation de collaboration et responsabilité du client

En signant le présent accord, le Client :

- Autorise le prestataire à utiliser la relaxation, l'imagerie visuelle, et/ou toutes autres techniques de réduction du stress. Il est conscient que ces modalités ne sont pas de nature médicale, et qu'il est de sa propre responsabilité de consulter son médecin traitant en cas de changement dans son état de santé ;
- Comprend que les modalités des soins énergétiques ne sont pas des substituts aux soins médicaux courants et s'engage à consulter son médecin traitant ou tout autre professionnel de la santé s'il existe des raisons médicales qui l'exigent ;
- Comprend que **Cedric Beuzon magnétiseur**, en sa qualité de praticienne en soins énergétiques ne fait pas partie du corps médical ;
- Comprend que tout rétablissement résulte de sa propre et complète responsabilité ;
- Comprend que la guérison est une auto-guérison et que le prestataire est seulement un «facilitateur» dans le processus d'aide à la résolution du ou des problème(s) ;

- Comprend qu'il est de sa responsabilité d'être ouvert et honnête et de fournir avec détail des informations qui peuvent aidés aux résultats souhaités pour que les effets des soins énergétiques soient optimum ;
- Comprend que par les pratiques des soins énergétiques, il peut être amené à apporter des changements à sa vie, par l'action de sa propre Conscience supérieure, et comprend que ces informations et/ ou conseils ne se produisent pas par l'action du prestataire mais par sa propre action ;
- Sauf dans le cas de négligence ou de faute professionnelle grave du prestataire, en signant le présent accord, le client ou son représentant, accepte de libérer le prestataire de toute réclamation ou responsabilité de quelque nature qu'elle soit, résultant de la séance pratiquée;

Nous aimons notre travail et ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle nous nous levons chaque matin. Il nous permet de nous dépasser et de viser toujours plus haut à chaque nouveau défi rencontré.

Signature précéder des mention » lu et approuvé »